



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 septembre 2022

DATE DE CONVOCATION

09 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220915-22_09_15_15-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **quinze septembre** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (*pouvoir de M. Guy MORELLE*), Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (*suppléante de M. Martial PARIZOT*), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (*pouvoir de M. Martial MATHIRON*), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (*pouvoir de Mme Christine NIRLO*), M. Michel CLEMENT (*suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS*), Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (*pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU*), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (*pouvoir de M. Dominique CHOPPIN*), M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (*suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND*), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. Guy MORELLE (*pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN*), M. François BIGEARD (*suppléé par M. Benjamin BONIN*), M. Benjamin BONIN (*suppléant de M. François BIGEARD*), M. Dominique CHOPPIN (*pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY*), Mme Marie-Françoise DUPAS (*supplée par M. Michel CLEMENT*), M. Martial MATHIRON (*pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE*), Mme Christine NIRLO (*pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON*), M. Martial PARIZOT (*suppléé par Mme Bernadette BERGER*), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND (*suppléé par M. Patrice LIEBELIN*), M. Jérôme THEVENEAU (*pouvoir à M. Olivier GAUTHRON*).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

15/09/2022/15

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 29
VOTANTS : 34

Objet : Modification du tableau des effectifs n°5/2022 – Créations de poste

Vu, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Pour le Pôle Enfance Jeunesse, il est proposé la création :

- De trois postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet, pour valoriser le temps de travail de deux agents et pour proposer une mise en stage d'un troisième,
- D'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 30 heures annualisées, pour proposer une mise en stage,
- D'un poste d'adjoint technique territorial à 06 heures 33 annualisées (06h55), pour répondre au souhait de l'agent de réduire son temps de travail.

Pour le Pôle Ressources, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet pour proposer une mise en stage.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE de** la création des emplois permanents suivants à compter du 1^{er} octobre 2022 :
 - Pour la filière Administrative :
 - Adjoint administratif territorial à temps complet.
 - Pour la filière Animation :
 - Adjoint territorial d'animation à temps complet,
 - Adjoint territorial d'animation à temps complet,
 - Adjoint territorial d'animation à temps complet,
 - Adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe à 30 heures annualisées.
 - Pour la filière Technique :
 - Adjoint technique territorial 06 heures 33 annualisées (06h55).
- **APPROUVE** la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 19 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/09/2022
Reçu en préfecture le 20/09/2022
Affiché le 
ID : 021-200000925-20220915-22_09_15_15-DE

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER